



COMPTE-RENDU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 20 JUIN 2022

L'an 2022, le 20 Juin à 18:30, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais s'est réuni à la salle intercommunale d'Anglure – Rue du Mazelot, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux membres du Bureau Communautaire le 14/06/2022.

Présents : M. LAURENT Cyril, Président, M. BASSAC Benoît, M. BATONNET Jean-Luc, Mme BRIER Angélique, Mme CABARTIER Karine, M. CACCIA Jean-Paul, Mme CAIN Patricia, Mme CARTON Dany, Mme COULON Annie, M. COUTENCEAU Nicolas, M. DUFOUR Olivier, M. DUPONT Thierry, M. ESPINASSE Frédéric (arrivé à 18h42), M. FESSARD Noël, M. HEWAK Sacha, M. LAHAYE José, Mme LASSEAUX Annick, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, Mme LEROY Brigitte, M. MARTIN Bruno, M. ORCIN Frédéric, M. POUZIER Claude, M. THUILLIER Jean-François, M. VALENTIN Patrice

Absents ayant donné procuration : M. AGRAPART Jean à Mme CABARTIER Karine,

Absents : M. BENOIST Jean-Louis, M. GERLOT Yves, M. GOMES DE PINHO Daniel, M. GRUAT Cyrille, Mme ROYER Patricia

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. MARTIN Bruno

BC2022_011 – Approbation du marché de prestation de service pour le traitement des boues des STEU de la CCSSOM – Année 2022

Dans le cadre de sa compétence « Assainissement et de la gestion des équipements de traitement des eaux usées », la CCSSOM doit prévoir une prestation de traitement des boues issues des process de traitement.

Habituellement, ces boues étaient épandues sur des surfaces agricoles. Malheureusement, depuis 2020 et l'apparition du COVID, l'État oblige les collectivités à les hygiéniser.

Pour cela, une consultation (par devis) a été lancée, l'entreprise SEDE est la mieux disante.

Les prestations concernent :

- La déshydratation des boues,
- Le transport vers un centre spécialisé,
- Le traitement par compostage.

Le coût de traitement des boues pour l'année 2022 est de 164 445,00 € HT soit 197 334,00 € TTC.

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'offre de l'entreprise SEDE pour un montant de 164 445,00 € HT soit 197 334,00 € TTC et dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget assainissement de la CCSSOM, exercice 2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	23	24
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 24		
Contre : 0		
Abstention : 0		

BC2022_012 – Traitement des boues de la STEU de Broyes – Acceptation de l'offre de l'entreprise

La CCSSOM a lancé une opération de remplacement des bâches des lagunes de Bethon et de Broyes.

Ce programme, étalé sur 3 années, prévoit en 2022 le remplacement des 3 bâches de la STEU de Broyes.

Au préalable de ces travaux, il est nécessaire de faire évacuer et de traiter les boues stockées en fond de bassin.

Pour cela, une consultation (par devis) a été lancée, l'entreprise Valterra a remis l'offre la mieux disante.

Cette offre, d'un montant de 114 413,75 € HT (125 855,13 € TTC), prévoit :

- Plusieurs interventions pour pomper les boues et les transvider dans les bassins pour faciliter le remplacement des bâches en période estivale,
- Le pompage des boues et le stockage dans des déshydrateurs,
- Les analyses sur la qualité des boues.

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'offre de l'entreprise VALTERRA pour un montant de travaux de 114 413,75 € HT soit 125 855,13 € TTC et dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget assainissement de la CCSSOM, exercice 2022.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	23	24
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 24		
Contre : 0		
Abstention : 0		

BC2022_013 – Convention de servitude de passage de réseau ENEDIS à la maison de santé de Sézanne

Dans le cadre de la construction de la maison de santé et de la mise en place d'un tarif jaune pour l'alimentation électrique du bâtiment, une autorisation a été délivrée à ENEDIS pour installer le réseau sur la parcelle cadastrée section H n°4834 appartenant à la CCSSOM.

Aussi, une servitude de passage doit-elle être constituée pour la présence de ce réseau en terrain privé.

Une convention de servitude précisant les droits et obligations des différentes parties doit être signée.

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, autorise la CCSSOM à réitérer la constitution de cette servitude par acte authentique par-devant Maître ROGÉ, notaire à Gueux, Marne et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président de la CCSSOM avec faculté de substitution au profit de tout clerc de l'étude de Maître ROGÉ, notaire à Gueux, Marne, pour représenter la communauté de communes, signer tous les documents relatifs à la servitude ci-dessus et ses suites.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	24	25
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 25		
Contre : 0		
Abstention : 0		

BC2022_014 – Avenant au marché d'aménagement de la rue Alexandre Dumas à Saint-Just-Sauvage

Dans le cadre de sa compétence voirie, la CCSSOM a lancé un marché de travaux destiné à réaliser des travaux d'aménagement de la rue Alexandre Dumas à Saint-Just-Sauvage.

Le marché est en cours d'exécution mais des travaux supplémentaires ont été rendus nécessaires, à savoir :

- Terrassement d'une tranchée drainante sur 0,80 m de large et de 0,50 m de profondeur ;
- Fourniture et pose d'un drain routier diamètre 200 dans du géotextile,
- Fourniture, transport et mise en œuvre de grave 40/80 en enrobage.

Aussi, convient-il de signer un avenant avec la société EIFFAGE titulaire du marché de travaux.

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition d'avenant de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 3 950 euros HT, soit 4 740 euros TTC, autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant et dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget principal de la CCSSOM, exercice 2022.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	24	25
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 25		
Contre : 0		
Abstention : 0		